

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/09/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Rose-Marie FALQUE, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN

Mandat de procuration : Jean-Paul FRANCOIS par Gérard RITZ, Fabrice BOYER par Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN

Absents : Christian GEX, Catherine PAILLARD, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Christophe SONREL

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice HERIAT

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....5
Votants.....24

Délibération 2022-050

Ressources Humaines :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	24	24	0	0	0

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

La nouvelle organisation des services du PETR nécessite de confirmer le poste d'assistante RH, occupé par un CDD à temps partiel pour accroissement d'activités jusqu'au 31 décembre 2022.

Ressources humaines :

- Préparer et rédiger les documents administratifs (arrêté, courrier...) ;
- Réaliser le suivi RH des agents ;
- Réaliser les dossiers sociaux ;
- Mettre en place les outils de suivis des ressources humaines ;

- Réaliser les déclarations administratives ;
- Rédiger divers documents : notes d'informations, rapports, courriers, compte-rendu.

Ainsi, il est proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C à temps partiel pour 17,5 h, soit 17,5 h /35 h, à compter du 1^{er} janvier 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale. Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré correspondant à l'échelon du grade concerné.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'1 poste d'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux démarches de recrutement,
- **AUTORISE et CHARGE** le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente décision,
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 12 octobre 2021-2021-041
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal 2023, et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 octobre 2022
Philippe DANIEL,
Président.

